

**PATROUILLEURS ET PATROUILLEUSES NAUTIQUE**  
**OFFRE D'EMPLOI ÉTÉ 2025**

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est à la recherche de deux (2) patrouilleurs/patrouilleuses nautique pour la période estivale 2025.

**MANDAT DE LA PATROUILLE**

Apte à faire appliquer des règlements municipaux et certains règlements de la Loi sur la Marine marchande du Canada (accrédité par le DPCP), chaque patrouilleur est appelé à consigner, sous la forme de rapports journaliers, des statistiques, des plaintes et des observations sur la pratique du nautisme qui serviront à orienter l'offre de service de la municipalité pour répondre aux besoins des citoyens.

**DESCRIPTION**

Sous l'autorité de la coordonnatrice des loisirs, un patrouilleur nautique a comme principales tâches de :

- Patrouiller les berges et les lacs St-Joseph et Ste-Marie à bord d'une embarcation motorisée ou non ;
- Sensibiliser les utilisateurs des plans d'eau à un comportement sécuritaire et respectueux;
- Appliquer certains règlements découlant de la Loi sur la Marine Marchande du Canada (2001) et des règlements municipaux (bruit, contrôle d'accès au lac, lavage obligatoire des embarcations et protection des berges et de la qualité de l'eau, etc.);
- Rédiger et signifier des constats d'infraction;
- Assurer une vigie des installations nautiques (débarcadère, bouées bateau patrouille) et procéder à un inventaire des quais et des débarcadères privés;
- Compléter différents rapports (activités journalières, interventions, plaintes, etc.);
- Agir à titre de préposé au débarcadère (contrôle des entrées et sorties, vente de vignettes), lors d'absence ;
- Travailler en étroite collaboration avec les différents intervenants (Autorités municipales, Sûreté du Québec, Transport Canada, Direction des poursuites criminelles et pénales);
- Autres tâches connexes.

**EXIGENCES**

- Étudier dans un domaine d'intervention ou d'application de la réglementation, être étudiant en technique policière (un atout) ou posséder son permis du BSP (un atout).
- Avoir 18 ans ou plus au 30 mai 2025
- Expérience en conduite d'embarcation motorisée (un atout)
- Faire preuve de débrouillardise, d'autonomie et avoir un grand sens des responsabilités;
- Capacité à maîtriser ses émotions, entregent;
- Être disponible le jour, soir et la fin de semaine durant la saison estivale 2025;
- Être en bonne condition physique;
- Bilinguisme (un atout);
- Posséder un permis de conduire classe 5\*\*
- Posséder un certificat de secourisme\*\*
- Détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance\*\*

\*\* Il n'est pas nécessaire, de répondre à ces deux exigences au moment de déposer votre candidature. Les candidats retenus devront s'y conformer avant de débiter leurs fonctions de patrouilleurs nautiques.

**CONDITIONS DE TRAVAIL & AVANTAGES**

**Salaire** : À partir de 23\$/h selon la politique salariale étudiante

**Nombre d'heures** : Entre 35 et 40 heures par semaine ou selon les besoins opérationnels de juin à septembre 2025 (journées de formation rémunérées en mai).

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 4 avril 2025, à 16h30 par courriel à :

Service des loisirs de Saint-Adolphe-d'Howard a/s Patricia Riopel  
Courriel : [loisirs@stadolphedhoward.qc.ca](mailto:loisirs@stadolphedhoward.qc.ca)  
Tél. : 819-327-2044, poste 241

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 19<sup>e</sup> jour de février 2025



Alain Halley  
Directeur général et greffier-trésorier